



**Fiche de données de sécurité
Selon le règlement (CE)
No. 2020/878**

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1	Identificateur de produit	4501S1NL	Date de Révision:	06/02/2024
	Nom du produit:	ARMORLAST I	Date de remplacement :	Nouveau SDS
	UFI Code:	Aucune information		
	Contenir la nanoforme	Non		
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	Peinture industrielle monocomposant - Usage industriel. Conseillé contre: autres que recommandés.		
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité			
	Importateur:	StonCor Europe 9 Rue du Travail, 1400 Nivelles, Belgium		
	Société / Entreprise:	Carboline Global Inc. 2150 Schuetz Road St. Louis, MO USA 63146		
		Informations Réglementaire / Techniques Contact Carboline Technical Services at 1-800-848-4645		
	Fiche technique produite par:	Schlereth, Ken - ehs@stoncor.com		
1.4	Numéro d'appel d'urgence:	CHEMTREC +1 703 5273887 (Appels hors des Etats Unis d'Amériques) France +33 (0)1 45 42 59 59 24 (24/7) Luxembourg (+352) 8002 5500 or 070245245 (24/7)		

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage.

EU Other	EUH211
Flam. Liq. 2	H225
Skin Irrit. 2	H315
Skin Sens. 1	H317
Eye Irrit. 2	H319
Acute Tox. 4 Inhalation	H332
STOT SE 3 RTI	H335
STOT RE 1	H372
Aquatic Chronic 3	H412

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s) du produit



Mention d'avertissement

Danger

Produits chimiques nommés sur l'étiquette

parachlorobenzo trifluoride, heptane-2-one, 2-butoxyéthanol, polysilicate d'ethyle, mica, dioxyde de silicium

Mentions de danger

EU Other	EUH211	Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.
Flam. Liq. 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Acute Tox. 4 Inhalation	H332	Nocif par inhalation.
STOT SE 3 RTI	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
STOT RE 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

PHRASES DE PRÉCAUTION

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P235	Tenir au frais.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+340	

P305+351+338	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P314	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+313	Consulter un médecin en cas de malaise.
P403+233	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement des déchets conformément aux réglementations en vigueur.

2.3 Autres dangers

Aucune information

Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères de PBT/VPvB conformément à l'annexe XIII.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Substances Dangereuses

<u>Nom selon EEC</u> <u>EINECS No.</u> <u>No.-CAS</u> <u>N° enregistrement REACH</u> <u>Numéro d'index</u>	<u>%</u>	<u>Classifications</u>	<u>SCL Value</u> <u>ATE Value</u> <u>M-Factor</u>

polysilicate d'ethyle 234-324-0 11099-06-2 -	10 - <25	H319-332-335-411 Acute Tox. 4 Inhalation, Aquatic Chronic 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3 RTI	SCL: ATE: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- -
éthanol 200-578-6 64-17-5 -	10 - <25	H225 Flam. Liq. 2	SCL: ATE: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- -
dioxyde de silicium 238-878-4 14808-60-7 -	10 - <25	H372 STOT RE 1	SCL: ATE: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- -

<p>mica 310-127-6 12001-26-2 -</p>	<p>2.5 - <10</p>	<p>H319-335 Eye Irrit. 2, STOT SE 3 RTI</p>	<p>SCL: ATE: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)</p>	<p>- - </p>
<p>parachlorobenzo trifluoride 202-681-1 98-56-6 -</p>	<p>2.5 - <10</p>	<p>H226-315-317-319-335 Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3 RTI</p>	<p>SCL: ATE: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)</p>	<p>- - </p>
<p>dioxyde de titane 236-675-5 13463-67-7 01-2119489379-17</p>	<p>2.5 - <10</p>		<p>SCL: ATE: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)</p>	<p>- - </p>

<p>heptane-2-one 203-767-1 110-43-0 -</p>	<p>2.5 - <10</p>	<p>H226-302-332 Acute Tox. 4 Inhalation, Acute Tox. 4 Oral, Flam. Liq. 3</p>	<p>SCL: ATE: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)</p>	<p>- - -</p>
<p>silice, amorphe 601-216-3 112945-52-5 -</p>	<p>2.5 - <10</p>		<p>SCL: ATE: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)</p>	<p>- - -</p>
<p>2-butoxyéthanol 203-905-0 111-76-2 -</p>	<p>2.5 - <10</p>	<p>H302-312-315-319-331 Acute Tox. 3 Inhalation, Acute Tox. 4 Dermal, Acute Tox. 4 Oral, Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2</p>	<p>SCL: ATE: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)</p>	<p>- - -</p>

silice (amorphe) 231-545-4 7631-86-9 01-2119379499-16	1.0 - <2.5		SCL: ATE: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- -
--	------------	--	--	------------

Remarques: CAS No 13463-67-7: Note 10

Informations Complémentaires: Le texte des mentions de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donné à la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales: Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation: Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau: En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux: Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion: Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou le centre de contrôle anti-poison.

Autoprotection du secouriste :

Aucune mesure ne doit être prise comportant un risque personnel ou sans une formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne qui fournit de l'aide de faire du bouche-à-bouche. Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever ou portez des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux et la peau. Risque de dommages importants aux poumons (par aspiration). L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont:

Gaz carbonique, Produit Chimique Sec, Mousse, Brouillard d'eau

Dangers inhabituels du feu et de l'explosion: Liquide inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent s'éloigner du lieu de travail avant de s'enflammer/avant un retour de flamme vers la source des vapeurs. Veiller à une ventilation adéquate.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Porter des chaussures avec semelles conductrices.

Pour des raisons de sécurité à ne pas être utilisées: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre les incendies: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Inflammable.

Équipement spécial de protection contre les incendies: Aucune information

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secourites

Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Enlever toute source d'ignition. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Porter un équipement de protection individuel. Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.1.2 Pour les secourites

Voir les sections 7, 8 et 10 pour plus d'informations.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune information

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à terre. Ne pas utiliser des outils qui peuvent provoquer des étincelles. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements. N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate. Se laver à fond après manipulation.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter: Chaleur, flammes et étincelles.

Conditions de stockage: Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Le mélange et l'application à être conformes aux fiches techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition selon INRS (FR)

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>VME ppm</u>	<u>VLE ppm</u>	<u>VLE mg/m3</u>	<u>VME mg/m3</u>
polysilicate d'ethyle	11099-06-2				
éthanol	64-17-5		5000	9500	
dioxyde de silicium	14808-60-7				0.1
mica	12001-26-2				
parachlorobenzo trifluoride	98-56-6				
dioxyde de titane	13463-67-7				10 10
heptane-2-one	110-43-0	50	100	475	238
silice, amorphe	112945-52-5				
2-butoxyéthanol	111-76-2	10	50	246	49
silice (amorphe)	7631-86-9				

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>Note OEL</u>
polysilicate d'ethyle	11099-06-2	N/A
éthanol	64-17-5	N/A
dioxyde de silicium	14808-60-7	
mica	12001-26-2	
parachlorobenzo trifluoride	98-56-6	
dioxyde de titane	13463-67-7	
heptane-2-one	110-43-0	SKIN
silice, amorphe	112945-52-5	N/A
2-butoxyéthanol	111-76-2	SKIN
silice (amorphe)	7631-86-9	

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas avoir été classés en vertu du règlement CLP UE.

Nom Chimique:

éthanol

EC Non:

200-578-6

No.-CAS:

64-17-5

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis				950 mg/m ³			87 mg/kg bw/day
Inhalation	1900 mg/m ³			950 mg/m ³				114 mg/m ³
Dermique				343 mg/kg bw/day				206 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.96 mg/L
Sédiments d'eau douce	3.6 mg/kg
Eau marine	0.79 mg/L
Sédiments marins	2.9 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	580 mg/L
sol (agricole)	0.63 mg/kg
air	

Nom Chimique:

dioxyde de titane

EC Non:

236-675-5

No.-CAS:

13463-67-7

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis						5 mg/m ³	700 mg/kg/ bw/day
Inhalation			5 mg/m ³					
Dermique								

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.127 mg/L
Sédiments d'eau douce	1000 mg/kg dw
Eau marine	1 mg/l
Sédiments marins	100 mg/kg dw
Chaîne alimentaire	1667 mg/kg (oral)
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/kg
sol (agricole)	100 mg/kg dw
air	

Nom Chimique:

heptane-2-one

EC Non:

203-767-1

No.-CAS:

110-43-0

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							23.32 mg/kg bw/day
Inhalation		1516 mg/m ³		394.25 mg/m ³				84.31 mg/m ³
Dermique				54.27 mg/kg bw/day				23.32 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	98.2 µg/L
Sédiments d'eau douce	1.89 mg/kg sediment dw
Eau marine	9.82 µg/L
Sédiments marins	189 µg/kg sediment dw
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	321 µg/kg soil dw
air	

Nom Chimique:

silice, amorphe

EC Non:

601-216-3

No.-CAS:

112945-52-5

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							
Inhalation				4 mg/m ³				
Dermique								

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	
Sédiments d'eau douce	
Eau marine	
Sédiments marins	
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	
air	

Nom Chimique:

2-butoxyéthanol

EC Non:

203-905-0

No.-CAS:

111-76-2

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis				123 mg/m ³	13.4 mg/kg		
Inhalation	50 ppm	135 ppm		20 ppm	426 mg/m ³			3.2 mg/kg
Dermique		89 mg/kg		75 mg/kg	44.5 mg/kg			49 mg/m ³
								38 mg/kg

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	8.8 mg/L
Sédiments d'eau douce	34.6 mg/kg
Eau marine	0.88 mg/L
Sédiments marins	3.46 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	463 mg/L
sol (agricole)	2.8 mg/kg
air	

Nom Chimique:

silice (amorphe)

EC Non:

231-545-4

No.-CAS:

7631-86-9

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							
Inhalation				4 mg/m ³				
Dermique								

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	
Sédiments d'eau douce	
Eau marine	
Sédiments marins	
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	
air	

8.2 Contrôles de l'exposition**Protection personnelle**

Protection respiratoire: Dans le but d'éviter l'inhalation des brouillards de pulvérisation et des poussières de ponçage, le port d'un appareil de protection respiratoire est requis durant ces travaux. N'utiliser qu'avec une ventilation pour maintenir les concentrations au-dessous des valeurs indicatives d'exposition données dans ce document. L'utilisateur doit contrôler et mettre en place une surveillance des niveaux d'exposition pour s'assurer que toutes les personnes sont au-dessous des valeurs indicatives. En cas de doute, ou si on ne peut pas assurer une surveillance, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par l'Etat ou par le gouvernement fédéral. Pour les revêtements à l'état liquide contenant de la silice, et/ou si aucune valeur limite d'exposition n'est indiquée ci-dessus, les appareils de protection respiratoire alimentés en air ne sont en général pas exigés.

Protection des yeux: Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection des mains: Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Gants imperméables. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur.

Protection du corps: Vêtement léger de protection

Autres équipements de protection: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Viscous Grey Liquid
Etat Physique	Liquide
Odeur	SOLVANT
Seuil d'odeur	Non determine
pH	Non determine
Point de fusion / point de congélation (°C)	Non determine
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	149 F (65 C) - 393 F (201 C)
Point éclair, (°C)	61F (16C)
Taux d'évaporation	Plus lent que l'éther
Inflammabilité (solide, gaz)	Non determine
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	0.9 - 36.0
Pression de vapeur	Non determine
Densité de vapeur relative	PLUS LOURD QUE L'AIR
Densité et/ou densité relative	Non determine
Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau	Non determine
Coefficient de partage: n-octanol/water	Non determine
Température d'auto-inflammation (°C)	Non determine
Température de décomposition (°C)	Non determine
Viscosité cinématique	inconnue
Caractéristiques des particules	Non applicable aux liquides

9.2 Autres informationsFR

Contenu COV g/l:	360
Densité (g/cm3)	1.57

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:

LD50 oral:	No information on the product itself as the product is not tested
Inhalation LC50:	No information on the product itself as the product is not tested
Derme LD50:	No information on the product itself as the product is not tested

Irritation: Eye Irritation, category 2; Skin Irritation, category 2

Corrosivité: inconnue

Sensibilisation: Sensibilisation de la peau, catégorie 1

Toxicité à doses répétées: inconnue

Cancérogénicité: Cancérogénicité, catégorie 1a

Mutagénicité: inconnue

Toxicité pour la reproduction: inconnue

STOT-exposition unique: STOT, exposition unique, catégorie 3, RTI

STOT-exposition répétée: Stot, exposition répétée, catégorie 1

Danger d'aspiration: inconnue

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous toxicité aiguë, les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont tabulées ci-dessous:

No.-CAS	Nom selon EEC	LD50 oral	Derme LD50	Vapor LC50	Gas LC50	Dust / Mist LC50
11099-06-2	polysilicate d'ethyle	Non disponible		Non disponible	0.000	0.000
64-17-5	éthanol	7060 mg/kg, oral, rat	Aucune information	20000 ppm/10 hrs, rat, inhalation	Aucune information	Aucune information

14808-60-7	dioxyde de silicium	22500 mg/kg	Aucune information	No Informaiton	Aucune information	Aucune information
12001-26-2	mica	Aucune information	Aucune information	Aucune information	Aucune information	Aucune information
98-56-6	parachlorobenzo trifluoride	6800 mg/kg, oral, rat	3300 mg/kg, dermal, rabbit	4479 ppm	0.000	0.000
13463-67-7	dioxyde de titane	25000 mg/kg, oral (rat)	Aucune information	Aucune information	Aucune information	Aucune information
110-43-0	heptane-2-one	1670 mg/kg rat oral	Non disponible	2000 ppm, 4 hours	0.000	0.000
112945-52-5	silice, amorphe	10000 mg/kg, oral, rat	Non disponible	Non disponible	0.000	0.000
111-76-2	2-butoxyéthanol	1300 mg/kg, oral, rat	2000 mg/kg, dermal, rat	450 ppm/l / 4H, rat, Inhalation	0.000	0.000

Informations Complémentaires:

Les composants de ce produit peuvent comprendre de la silice cristalline qui, si elle est inhalée, peut causer la silicose, une forme progressive de fibrose pulmonaire. La silice cristalline inhalable est classée par le CIRC comme une substance cancérigène de groupe I (cancers pulmonaires) en raison de données probantes suffisantes liées à des humains exposés dans des situations professionnelles ainsi que des données probantes liées aux animaux. La silice cristalline est également indiquée par le NTP comme étant un agent cancérigène pour l'homme. Ce classement est pertinent lors de l'exposition à la silice cristalline sous forme de poussière ou de poudre uniquement, y compris les produits durcis qui sont soumis au ponçage, meulage, découpe ou autres préparations de surfaces. Les composants peuvent également comprendre de la trémolite amiantiforme et non amiantiforme ou d'autres silicates comme impuretés et l'exposition au-delà du seul de minimis de ces impuretés peut être cancérigène ou causer d'autres affections graves des poumons.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité:

EC50 48HR (Daphnia):	inconnue
IC50 72HR (algues):	inconnue
LC50 96HR (poisson):	inconnue

12.2 Persistance et dégradabilité: inconnue

12.3 Potentiel de bioaccumulation: inconnue

12.4 Mobilité dans le sol: inconnue

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB: Le produit ne répond pas aux critères de PBT/VPvB conformément à l'annexe XIII.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes: inconnue

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>	<u>EC50 48hr</u>	<u>IC50 72hr</u>	<u>LC50 96hr</u>
11099-06-2	polysilicate d'ethyle	Aucune information	Aucune information	Aucune information
64-17-5	éthanol	2 mg/l (Daphnia Magna)	Aucune information	42 mg/l (fish)
14808-60-7	dioxyde de silicium	Aucune information	Aucune information	Aucune information
12001-26-2	mica	Aucune information	Aucune information	Aucune information
98-56-6	parachlorobenzo trifluoride	2 mg/l (Daphnia magna)	Aucune information	3 mg/l (Zebra fish)
13463-67-7	dioxyde de titane	Aucune information	Aucune information	Aucune information
110-43-0	heptane-2-one	Aucune information	Aucune information	126 - 137 mg/L - Pimephales promelas
112945-52-5	silice, amorphe	Aucune information	Aucune information	Aucune information
111-76-2	2-butoxyéthanol	1800 mg/l (Water flea)	911 mg/l (Algae)	1474 mg/kg (Fish)
7631-86-9	silice (amorphe)	Aucune information	10000 mg/l (Algae)	10000 mg/l (Zebra fish)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets: Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code Européen de déchets: 08 01 11*

Code des déchets d'emballage: 15 01 10*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Paint	Paint	Paint	Paint
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Marine Pollutant: No	Marine Pollutant: No	Marine Pollutant: No	Marine Pollutant: No

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : inconnue
EmS-No.: F-E, S-E
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : inconnue

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Règlement / législation sur la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange:

REGLEMENTS NATIONAUX :

Numéro d'enregistrement des produits du Danemark:	inconnue
Code de Mal danois:	inconnue
Danish MAL Code - Mélange:	Non disponible
Numéro d'enregistrement du produit suédois:	inconnue
Numéro d'enregistrement des produits Norvège:	inconnue
Classe WGK:	Aucune information

Couvert par la directive 2012/18 / EC (Seveso III):	P5c
Restrictions au produit ou aux substances selon l'annexe XVII, Règlement (CE) 1907/2006:	Entry 3, 40
Surveillance médicale spéciale Arrêté du 11/07/1977:	Aucune information
Tableaux des maladies professionnelle concernés:	Aucune information

Annexe XIV - Annexe XIV, Règlement (CE) 1907/2006 - Liste d'autorisation:

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>
----------------	----------------------

	non applicable
--	----------------

SVHC - Substances de très haute préoccupation (Liste des candidats - Art. 59 Reach):

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>
----------------	----------------------

	non applicable
--	----------------

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce substance / mélange par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte pour les instructions de danger CLP indiquées dans la section 3 décrivant chaque ingrédient:**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raisons de révision

Aucune information

Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

- La Base de Données Réglementaire Ariel fournie par 3E Company à Copenhague, Danemark
- Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne à Ispra, Italie
- Règlement (CE) 1272/2008 avec modifications ultérieures
- Règlement (CE) 1907/2006 avec modifications ultérieures
- Règlement (UE) 2020/878 de la Commission
- Décision UE 2000/532/CE du Conseil et son Annexe établissant une "Liste des Déchets"
- Fiche de données de sécurité du fournisseur de matières premières
- La classification déclarée à la sec. 2.2 est basé sur les méthodes de calcul énoncées à l'annexe I et à l'annexe II du règlement CLP. 1272/2008 sur la composition de la formule.

Acronym / Abbreviation Key:

CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC	Commission Européenne
EU	Union Européenne
US	Etats Unis
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
LTEL	Limite d'Exposition à long terme
STEL	Limite d'Exposition à court terme
OEL	Limite d'exposition professionnelle
ppm	Parties par million
mg/m3	Milligrammes par mètre cube
TLV	Valeur limite d'exposition
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA	Occupational Safety & Health Administration
PEL	Limites d'exposition admissibles
VOC	Composés organiques volatils
g/l	Grammes par litre
mg/kg	milligrammes par kilogramme
N/A	Non applicable
LD50	Dose létale pour 50%
LC50	Concentration létale pour 50%
EC50	Concentration Efficace Médiane à 50%
IC50	Concentration Inhibitrice Médiane à 50%
PBT	Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB	Substance très persistantes et très bioaccumulables
EEC	Communauté Economique Européenne
ADR	Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID	Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
UN	Nations Unies
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IATA	Association Internationale pour le Transport Aérien
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978
IBC	Grand Reservoir Vrac
RTI	Irritation des voies respiratoires
NE	Effets narcotiques
IMO	Organisation maritime internationale
Note P:	La classification comme cancérigène ou mutagène ne doit pas s'appliquer ; la substance contient moins de 0,1 % p/p de benzène.
Note 10:	La classification comme cancérigène par inhalation s'applique seulement aux mélanges sous poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de ou incorporé dans des particules de diamètre aérodynamique $\leq 10 \mu\text{m}$.

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.